

Situation du capital – Bâle III¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2016			2015			2014		Renvois ²	Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires										
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	20 751	\$ 20 682	\$ 20 540	\$ 20 457	\$ 20 387	\$ 20 289	\$ 19 982	\$ 19 961	\$ 19 796	A1+A2+B
Résultats non distribués	34 387	33 442	32 585	32 053	30 764	29 362	28 373	27 585	26 970	C
Cumul des autres éléments du résultat global	11 037	8 689	13 467	10 209	10 477	7 569	9 956	4 936	3 834	D
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	66 175	62 813	66 592	62 719	61 628	57 220	58 311	52 482	50 600	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires										
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	(19 047)	(18 371)	(20 386)	(19 143)	(19 150)	(17 767)	(18 639)	(16 709)	(16 220)	E1+E2-E3
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	(2 119)	(2 071)	(2 215)	(2 192)	(2 273)	(2 254)	(2 432)	(2 355)	(2 327)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	(263)	(322)	(359)	(367)	(412)	(595)	(604)	(485)	(536)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(2 168)	(1 595)	(2 127)	(1 498)	(1 296)	(1 271)	(1 658)	(711)	(607)	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(881)	(262)	(178)	(140)	(118)	(132)	(71)	(91)	(101)	I
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	(166)	(170)	(249)	(188)	(136)	(94)	(115)	(98)	(77)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	(12)	(12)	(11)	(104)	(17)	(16)	(17)	(15)	(61)	K
Actions détenues en propre	(43)	(64)	-	(4)	(24)	-	-	(7)	-	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 113)	(1 013)	(1 290)	(1 125)	(1 041)	(951)	(1 167)	(1 046)	(1 080)	L1+L2+L3+L4
Montants dépassant le seuil de 15 %										
dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	(121)	-	-	-	-	-	-	
dont les actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	(59)	-	-	-	-	-	-	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(25 812)	(23 880)	(26 995)	(24 761)	(24 467)	(23 080)	(24 703)	(21 517)	(21 009)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	40 363	38 933	39 597	37 958	37 161	34 140	33 608	30 965	29 591	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1										
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	2 900	2 902	2 901	2 202	2 201	2 047	1 501	1 001	1 001	M+N
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1	3 237	3 239	3 240	3 211	3 240	3 484	3 941	3 941	4 364	O1+O2+O3+O4
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés	279	270	302	399	398	368	388	444	429	P
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	6 416	6 411	6 443	5 812	5 839	5 899	5 830	5 386	5 794	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1										
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	Q+R
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	(352)	(352)	(352)	(354)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1	6 064	6 059	6 091	5 458	5 487	5 547	5 478	5 034	5 442	
Fonds propres de catégorie 1	46 427	44 992	45 688	43 416	42 648	39 687	39 086	35 999	35 033	
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions										
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	3 740	3 748	2 500	2 489	1 497	-	-	-	-	S
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	4 897	4 898	4 897	5 927	5 927	5 927	5 927	6 773	6 773	T
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	276	281	317	207	207	207	207	237	237	U1+U2
Provisions collectives	1 567	1 820	1 940	1 731	1 629	1 498	1 536	1 416	1 389	V
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	10 480	10 747	9 654	10 354	9 260	7 632	7 670	8 426	8 399	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2										
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propres	-	(20)	-	-	-	-	-	-	-	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	W
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	
Fonds propres de catégorie 2	10 310	10 557	9 484	10 184	9 090	7 462	7 500	8 256	8 229	
Total des fonds propres	56 737	55 549	55 172	53 600	51 738	47 149	46 586	44 255	43 262	
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires³	388 243	383 589	399 617	382 360	369 495	343 596	355 597	328 393	316 716	60a
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1³	388 872	384 330	400 498	383 301	370 461	344 252	356 352	329 268	317 526	60b
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres³	389 412	\$ 384 966	\$ 401 253	\$ 384 108	\$ 371 289	\$ 344 813	\$ 356 999	\$ 330 581	\$ 318 743	60c

¹ La situation du capital a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 81).

³ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode d'intégration progressive du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

Situation du capital – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)																				
À la date du bilan		N° de	2016			2015			2014			Modèle du								
		ligne	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	BSIF								
Ratios de fonds propres¹																				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)																				
	40	10,4	%	10,1	%	9,9	%	9,9	%	10,1	%	9,5	%	9,4	%	9,3	%	61		
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)																				
	41	11,9		11,7		11,4		11,3		11,5		11,5		10,9		11,0		62		
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)																				
	42	14,6		14,4		13,7		14,0		13,9		13,7		13,4		13,6		63		
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
	43	8,0		8,0		8,0		7,0		7,0		7,0		7,0		7,0		64		
dont la réserve de conservation des fonds propres																				
	44	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		65		
dont la réserve applicable aux BISI ²																				
	45	1,0		1,0		1,0		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		67a		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
	46	10,4		10,1		9,9		9,9		10,1		9,9		9,4		9,3		68		
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI, le cas échéant)																				
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
	47	8,0		8,0		8,0		7,0		7,0		7,0		7,0		7,0		69		
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1																				
	48	9,5		9,5		9,5		8,5		8,5		8,5		8,5		8,5		70		
Ratio cible tout compris du total des fonds propres																				
	49	11,5		11,5		11,5		10,5		10,5		10,5		10,5		10,5		71		
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)																				
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières																				
	50	866	\$	866	\$	933	\$	538	\$	527	\$	674	\$	1 689	\$	1 006	\$	741	\$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières																				
	51	4 148		3 994		3 986		3 909		3 820		3 509		3 478		3 201		3 067	73	
Droits de gestion de prêts hypothécaires																				
	52	23		21		22		20		18		15		10		9		17	74	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)																				
	53	1 561		1 571		1 932		1 664		1 453		1 047		1 276		948		979	75	
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2																				
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)																				
	54	1 567		1 820		1 940		1 731		1 629		1 498		1 536		1 416		1 389	76	
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard																				
	55	1 984		2 447		2 675		2 511		2 384		2 145		2 240		1 983		1 895	77	
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 1 ^{er} janvier 2022)																				
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement																				
	56	4 051		4 051		4 051		4 726		4 726		4 726		4 726		5 401		5 401	82	
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)																				
	57	-		-		-		-		-		-		-		-		-	83	
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés																				
	58	5 258		5 258		5 258		6 134		6 134		6 134		6 134		7 010		7 010	84	
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)																				
	59	-		-		-		48		859		849		1 676		804		784	85	
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»³																				
Actifs pondérés en fonction des risques																				
	60	401 698	\$	396 826	\$	415 418	\$	405 997	\$	392 371	\$	362 871	\$	364 957	\$	347 005	\$	333 679	\$	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
	61	48 000		46 439		47 500		45 712		44 920		41 994		41 565		39 095		38 179		
Fonds propres de catégorie 1																				
	62	48 000		46 439		47 500		45 712		44 920		41 994		41 565		39 095		38 179		
Total des fonds propres																				
	63	57 980		56 817		56 759		55 618		53 765		49 233		48 796		47 032		46 072		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
	64	11,9	%	11,7	%	11,4	%	11,3	%	11,4	%	11,6	%	11,4	%	11,3	%	11,4	%	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
	65	11,9		11,7		11,4		11,3		11,4		11,6		11,4		11,3		11,4		
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
	66	14,4		14,3		13,7		13,7		13,7		13,6		13,4		13,6		13,8		
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires																				
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁴																				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
	67	13,4		13,4		13,4		13,6		13,6		13,6		12,7		12,7		12,1		
Fonds propres de catégorie 1																				
	68	13,5		13,5		13,5		13,7		13,7		13,7		12,9		12,9		12,3		
Total des fonds propres																				
	69	14,5		14,5		14,5		14,7		14,7		14,7		13,9		13,9		13,4		
La Société d'hypothèque TD																				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
	70	33,4		31,8		29,5		29,4		29,4		29,4		27,8		28,0		27,8		
Fonds propres de catégorie 1																				
	71	33,4		31,8		29,5		29,4		29,4		29,4		27,8		28,0		27,8		
Total des fonds propres																				
	72	34,6		33,0		30,7		30,8		30,8		30,8		29,2		29,6		29,4		

¹ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

² Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, aucun montant n'est présenté (s. o.) pour les périodes précédant le T1 2016.

³ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

⁴ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	2016			2015	
	T3			T3	
N° de ligne	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	3 593 \$	\$	3 593 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	54 605		54 583	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	102 934		102 934	
Instruments dérivés	4	77 858		77 832	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	4 333		2 531	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6	81 341		81 341	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7	99 674		97 653	
Valeurs mobilières prises en pension	8	100 109		100 109	
Prêts	9	575 410		575 200	
Provision pour pertes sur prêts	10	(3 773)		(3 773)	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	11		(1 567)		V
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	12		(881)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	13		(1 325)		
Autres	14	86 352		84 077	
Participation dans TD Ameritrade	15		809		L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	16		3 162		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	17		2 888		E2
Goodwill	18		16 262		E1
Autres immobilisations incorporelles	19		2 519		F1
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	20		23		
Actifs d'impôt différé	21		263		G
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	22		1 561		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	23		1 407		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	24		-		L4
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	25		(1 519)		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	26		15		L2
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	27		2		R
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	28		55		
<i>Participations significatives dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>	29		12		K
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	30		56 618		
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	31				
Autres actifs	31	1 182 436		1 176 080	
TOTAL DES ACTIFS					
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵					
Dépôts détenus à des fins de transaction	32	73 084		73 084	
Instruments dérivés	33	69 720		69 720	
Passifs de titrisation à la juste valeur	34	12 145		12 145	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35	413		413	
Dépôts	36	757 912		757 912	
Autres	37	189 017		182 661	
Passifs d'impôt différé	38		103		E3
Goodwill	39		400		F2
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	40		1 350		
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	41		(1 518)		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	42		166		J
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	43		182 160		
Autres passifs	44				
Billets et débiteures subordonnés	45	8 941		8 941	
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	46		3 740		S
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	47		4 897		T
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	48		265		U1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	49		39		
Passif		1 111 232		1 104 876	
Actions ordinaires	50	20 597		20 597	A1
Actions privilégiées	51	3 400		3 400	
<i>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis directement</i>	52		2 899		M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>	53		501		O2
Actions autodétenues – ordinaires	54	(42)		(42)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	55	(5)		(5)	O4
Surplus d'apport	56	197		197	
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	57		196		B
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	58		1		N
Résultats non distribués	59	34 387		34 387	C
Cumul des autres éléments du résultat global	60	11 037		11 037	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	61		2 168		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	62		8 869		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	63	1 633		1 633	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	64		991		O3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>	65		279		P
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Fonds propres de catégorie 2</i>	66		11		U2
<i>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	67		352		
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	68	1 182 436 \$		1 176 080 \$	

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 6,4 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,9 milliard de dollars, desquels 289 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, W) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III (page 79).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III (pages 79 et 80).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars (O1 – renvoi à la page Situation du capital – Bâle III (page 79) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).